



E-mail: fredericdelarbre@hotmail.com



L'architecte

L'entrepreneur

DOSSIER n° 2421

Commune de Meix-Devant-Virton

***Démolition d'un abri
Construction de 2 habitations unifamiliales***

Maître de l'ouvrage :
DELIRE Construction srl
Rue de la Ferme des Trois Moulins 19
5570 - BEAURAING

Plan de mesurage :
Plan Geo-Famenne dossier 11505.06.24 daté du 04.06.2024

Relevé topographique :
Plan Geo-Famenne dossier 11505.06.24 daté du 04.06.2024

Plan de mesurage :
Plan Geo-Famenne dossier 11505.06.24 daté du 04.06.2024

Relevé topographique :
Plan Geo-Famenne dossier 11505.06.24 daté du 04.06.2024

Plans Echelle N° Feuille

- Cartouche	-	1/13	Date	Indice	Remarques
- Implantation	1/150	2/13	Permis d'urbanisme 27/06/2024	PU/01	
- Egouttage	1/75	3/13	Permis d'urbanisme 09/09/2024	PU/02	Modifications suivant avis Idelux-STP
- Caves - Rez de voirie	1/50	4/13			
- Rez de jardin	1/50	5/13			
- Etage	1/50	6/13			
- Profils avant/gauche	1/100	7/13			
- Profils arrière/droit	1/100	8/13			
- Façade avant	1/50	9/13			
- Façade arrière	1/50	10/13			
- Façade latérale gauche	1/50	11/13			
- Façade latérale droite	1/50	12/13			
- Coupe AA'	1/50	13/13			

Les plans de permis d'urbanisme ne sont nullement des plans pour l'exécution. Le maître d'ouvrage s'engage à faire réaliser des essais de sol. Le maître d'ouvrage s'engage à faire réaliser un état des lieux contradictoire par une personne compétente avant le début des travaux.

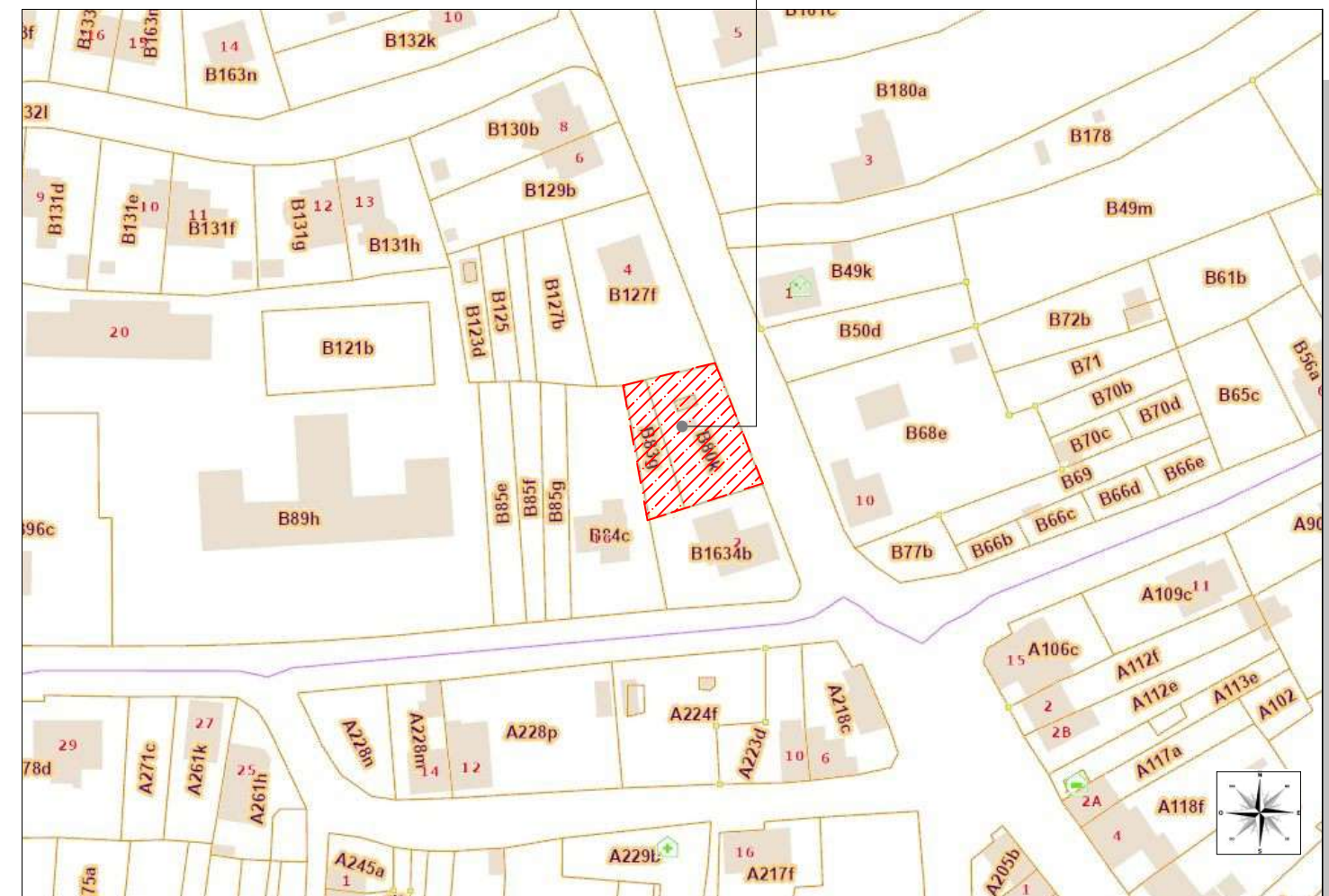
Pour l'exécution aucune modification ne peut être apportée à ce plan sans autorisation écrite de l'auteur de projet. Chaque nouvelle version respectivement révision de ce plan (nouvel indice) annule et remplace tous les plans précédents. Ce plan reste la propriété de l'architecte et ne peut être transmis à un tiers sans autorisation de l'auteur.

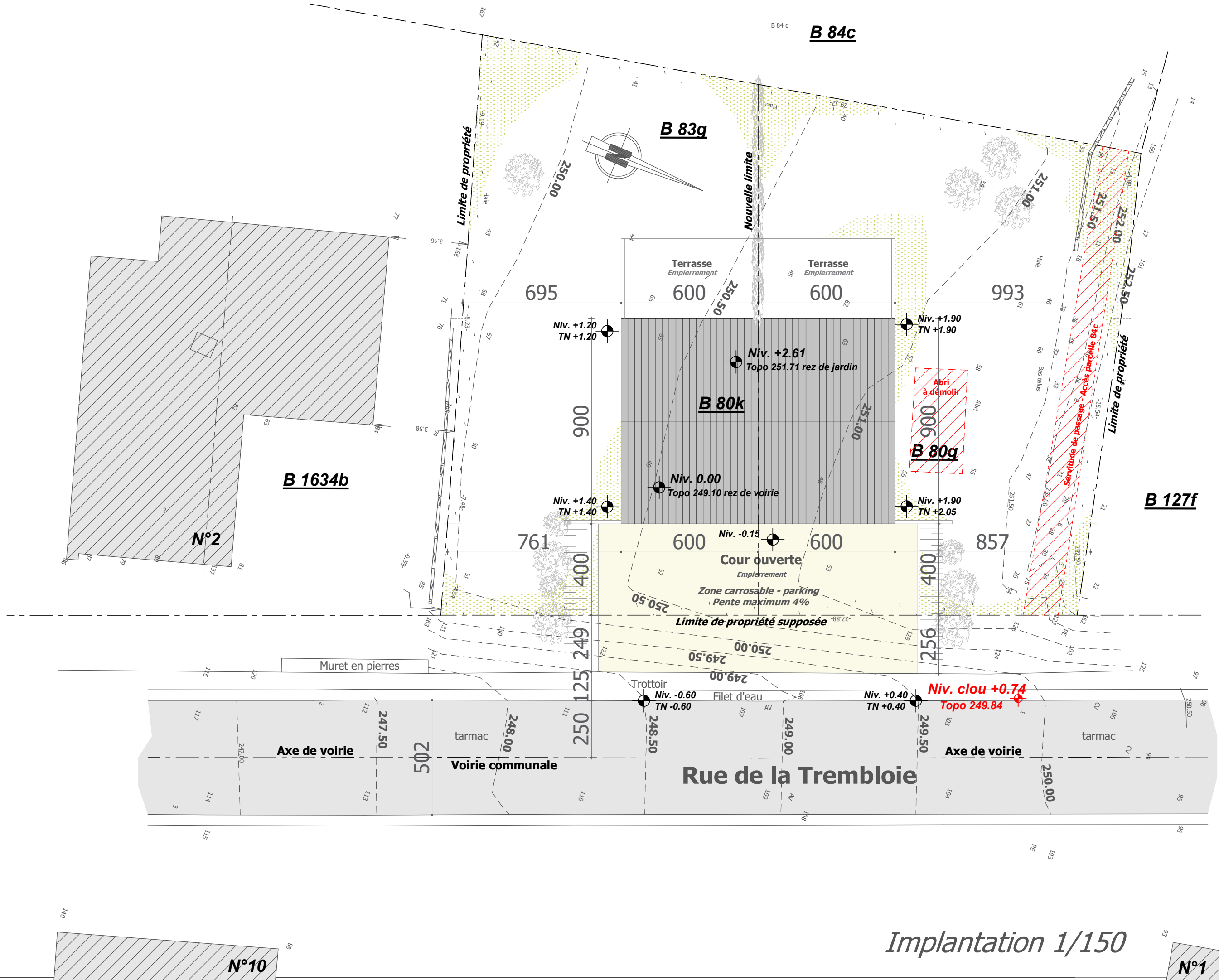
L'entrepreneur chargé de l'exécution des travaux est tenu de contrôler toutes les cotes avant d'exécuter les travaux. Il devra signaler sans délai à l'architecte toute différence constatée, même si cette dernière ne serait que mineure. Il est strictement interdit de mesurer un dessin non coté en vue d'une exécution prématurée sans consulter l'architecte.

Le non respect de cette note entraîne l'entière et l'exclusive responsabilité de l'exécutant.

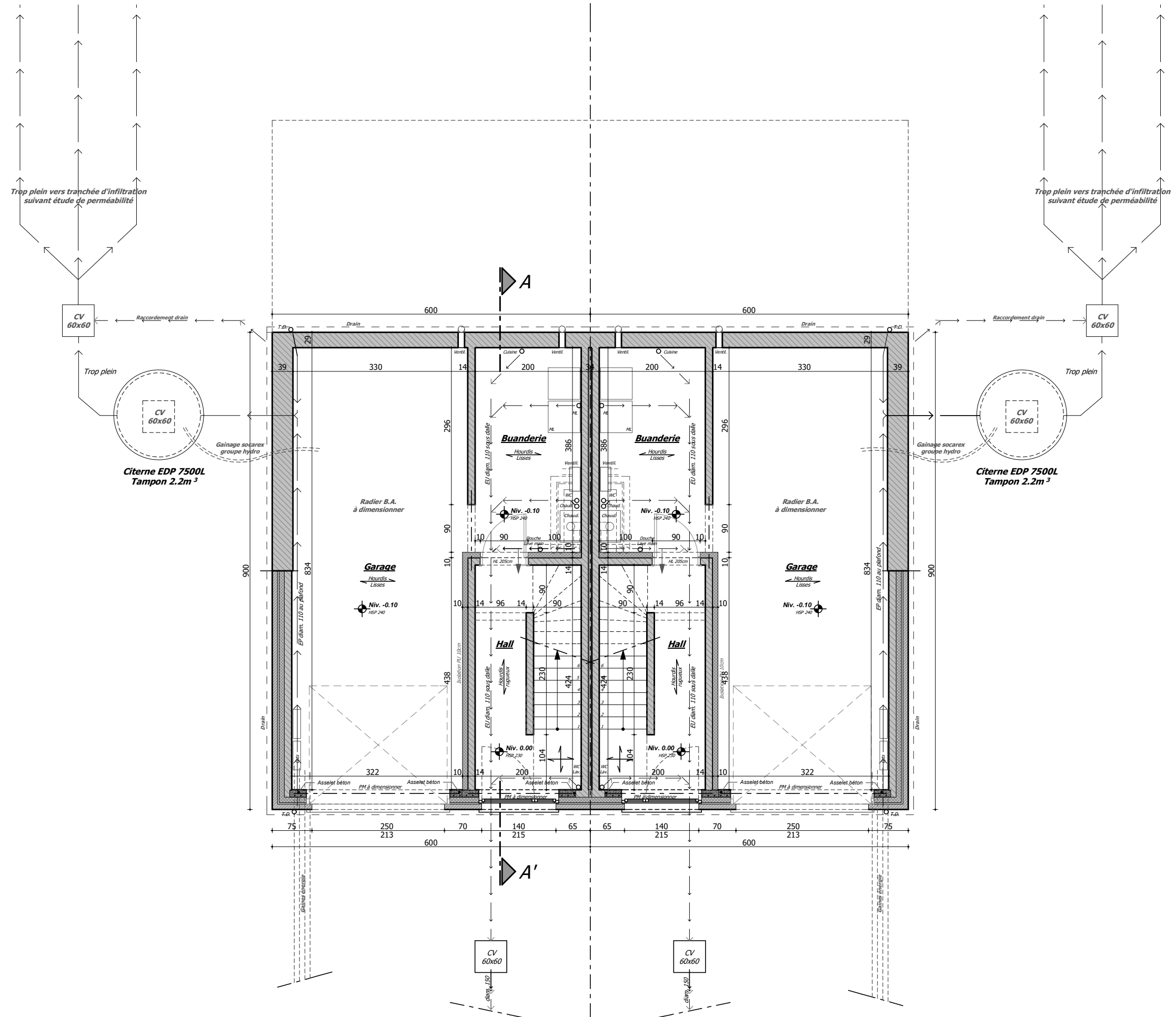


Objet de la demande



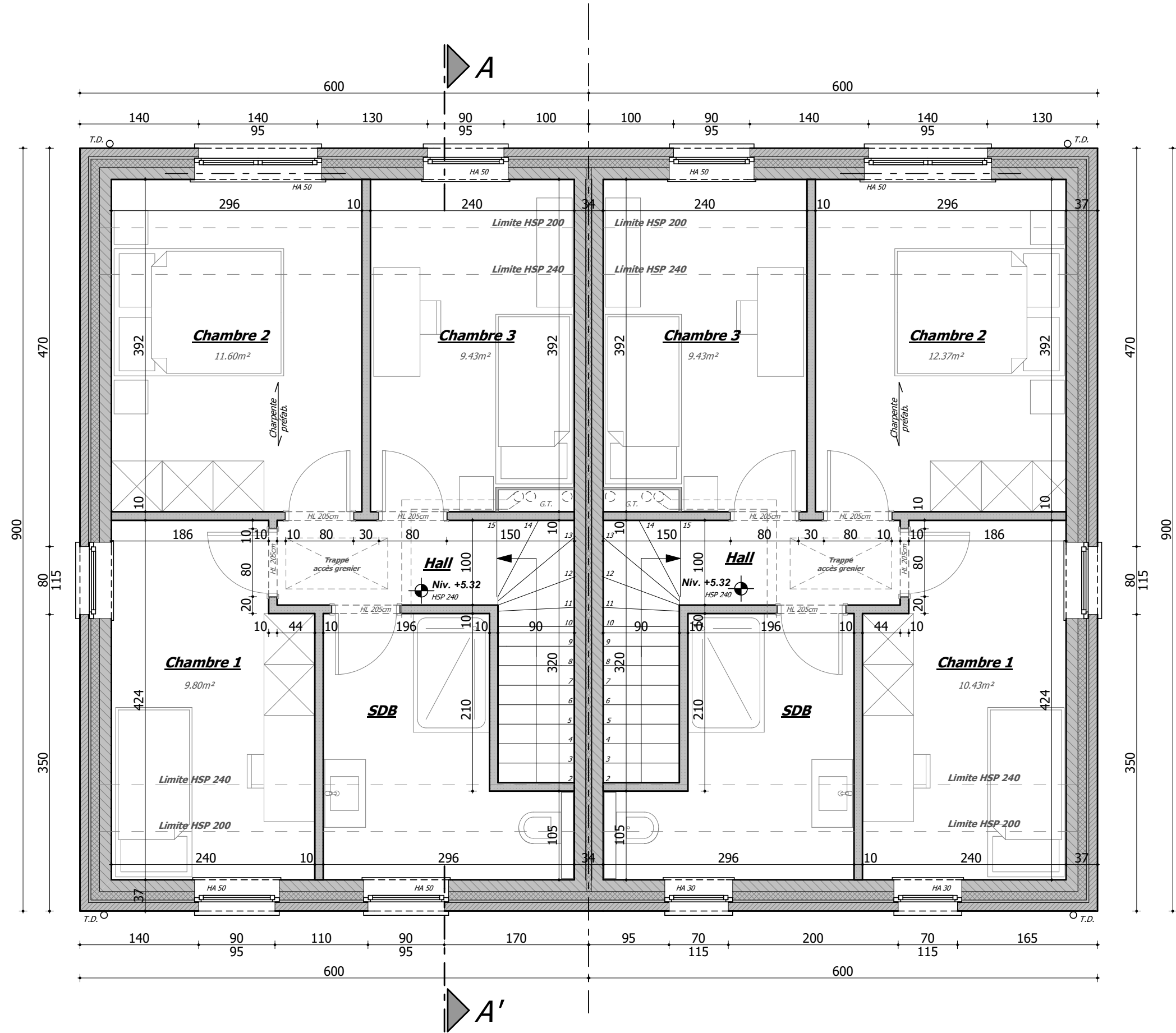


Implantation 1/150









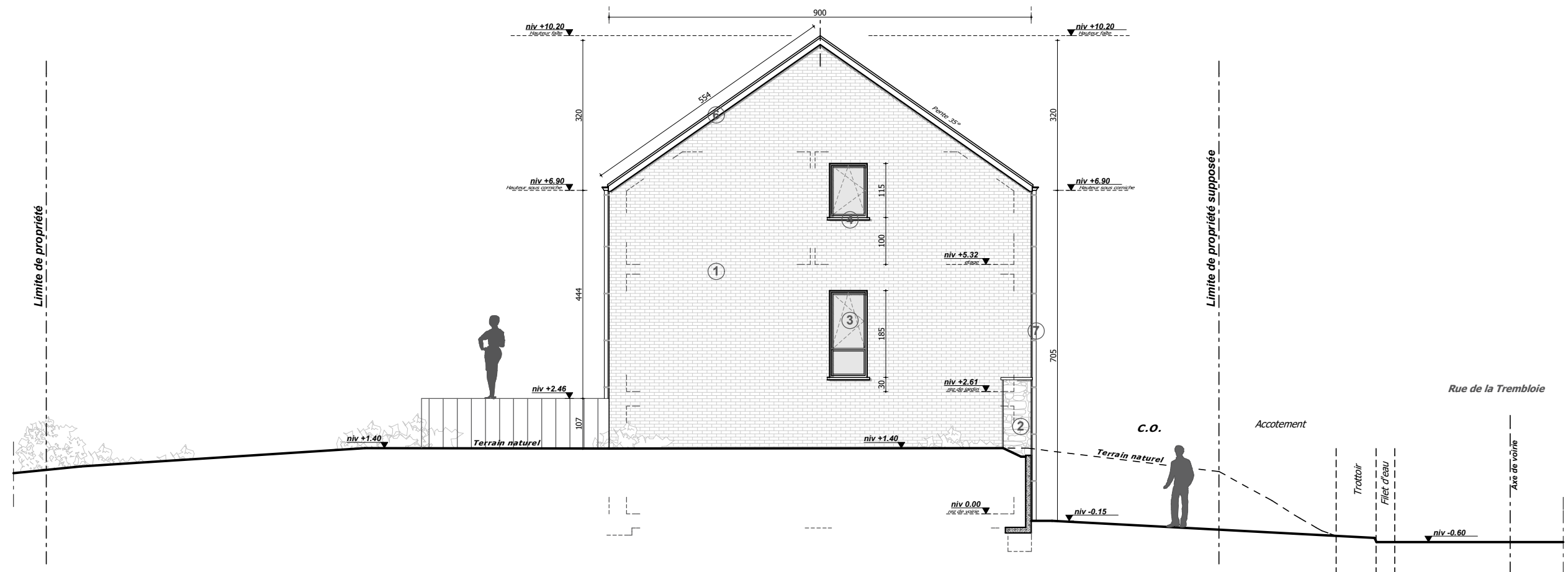
Plan de l'étage

Légende matériaux

1. Parement en brique ton blanc
2. Parement en pierres ton ocre
3. Menuiserie extérieure en PVC ton noir
4. Seuil / habillage en pierre de taille
5. Couverture en ardoises artificielles ton noir
6. Planche de rive ardoisée
7. T.D. et gouttière en zinc naturel
8. Garde corps métallique ton noir
9. Panneaux photovoltaïques ton noir



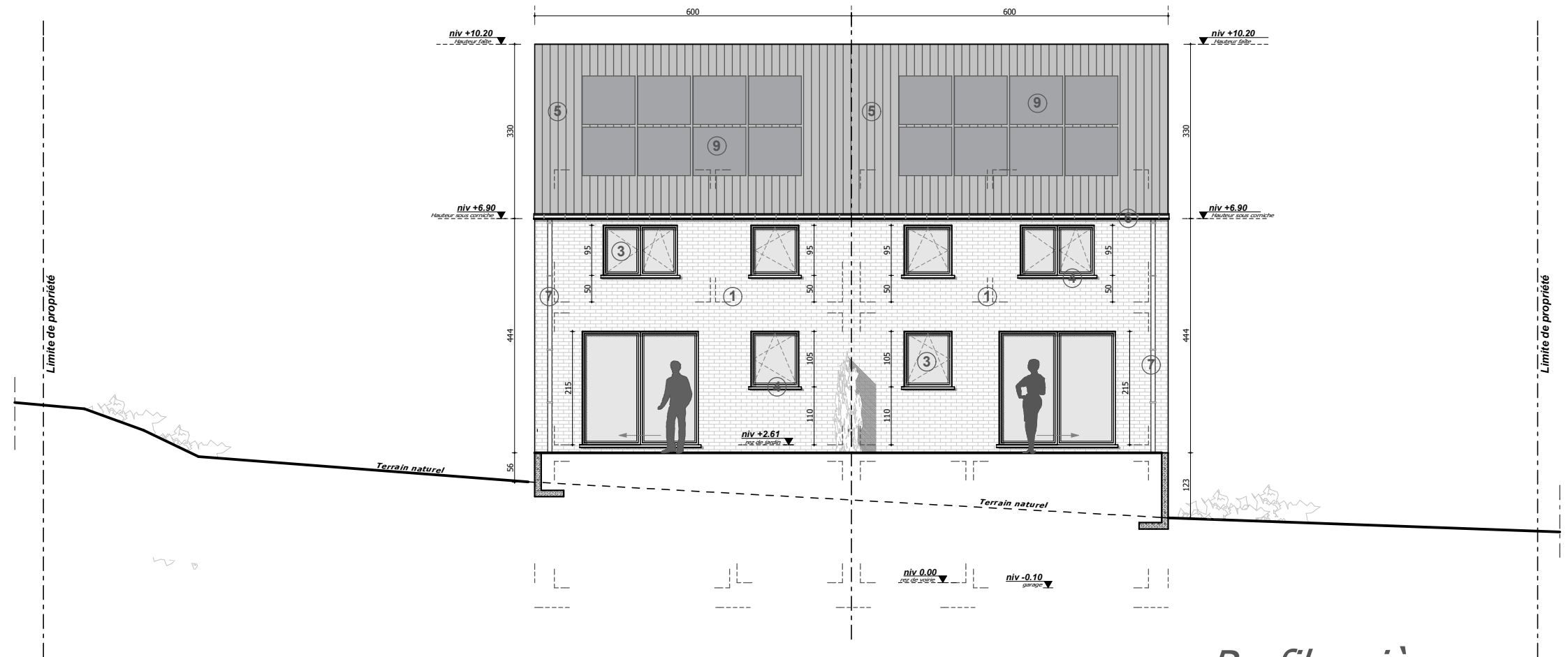
Profil avant



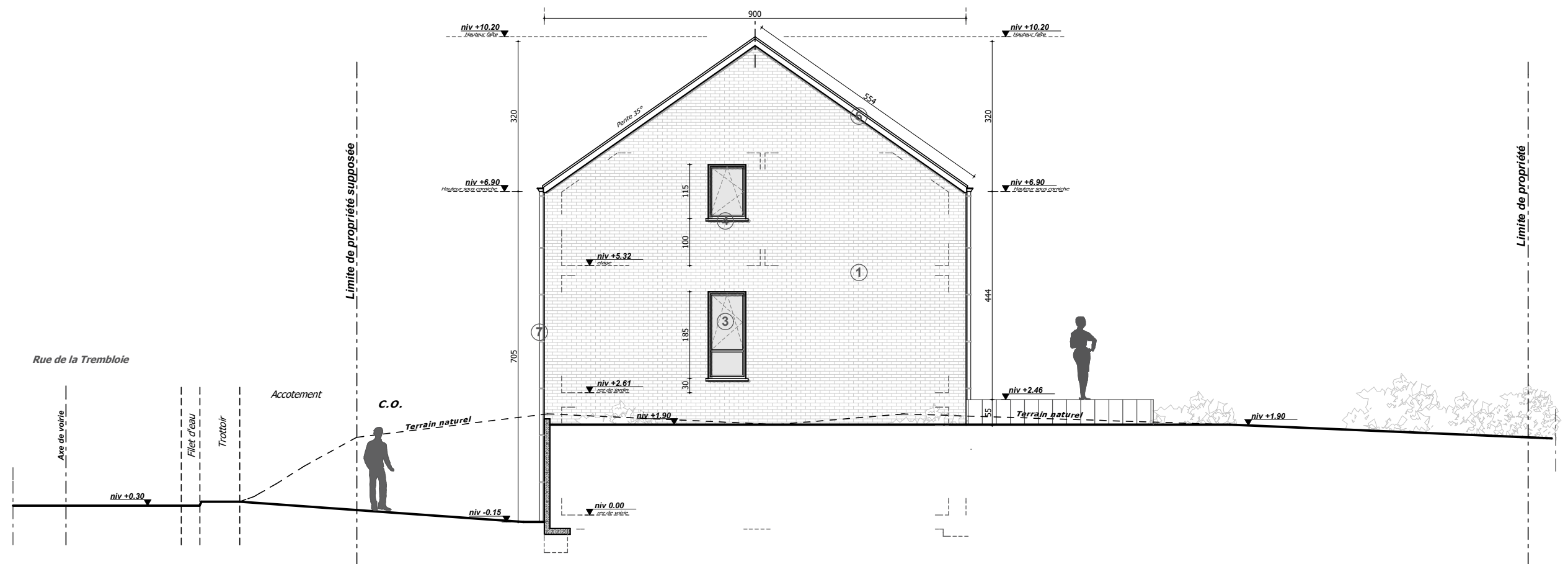
Profil gauche

Légende matériaux

1. Parement en brique ton blanc
2. Parement en pierres ton ocre
3. Menuiserie extérieure en PVC ton noir
4. Seuil / habillage en pierre de taille
5. Couverture en ardoises artificielles ton noir
6. Planche de rive ardoisée
7. T.D. et gouttière en zinc naturel
8. Garde corps métallique ton noir
9. Panneaux photovoltaïques ton noir



Profil arrière

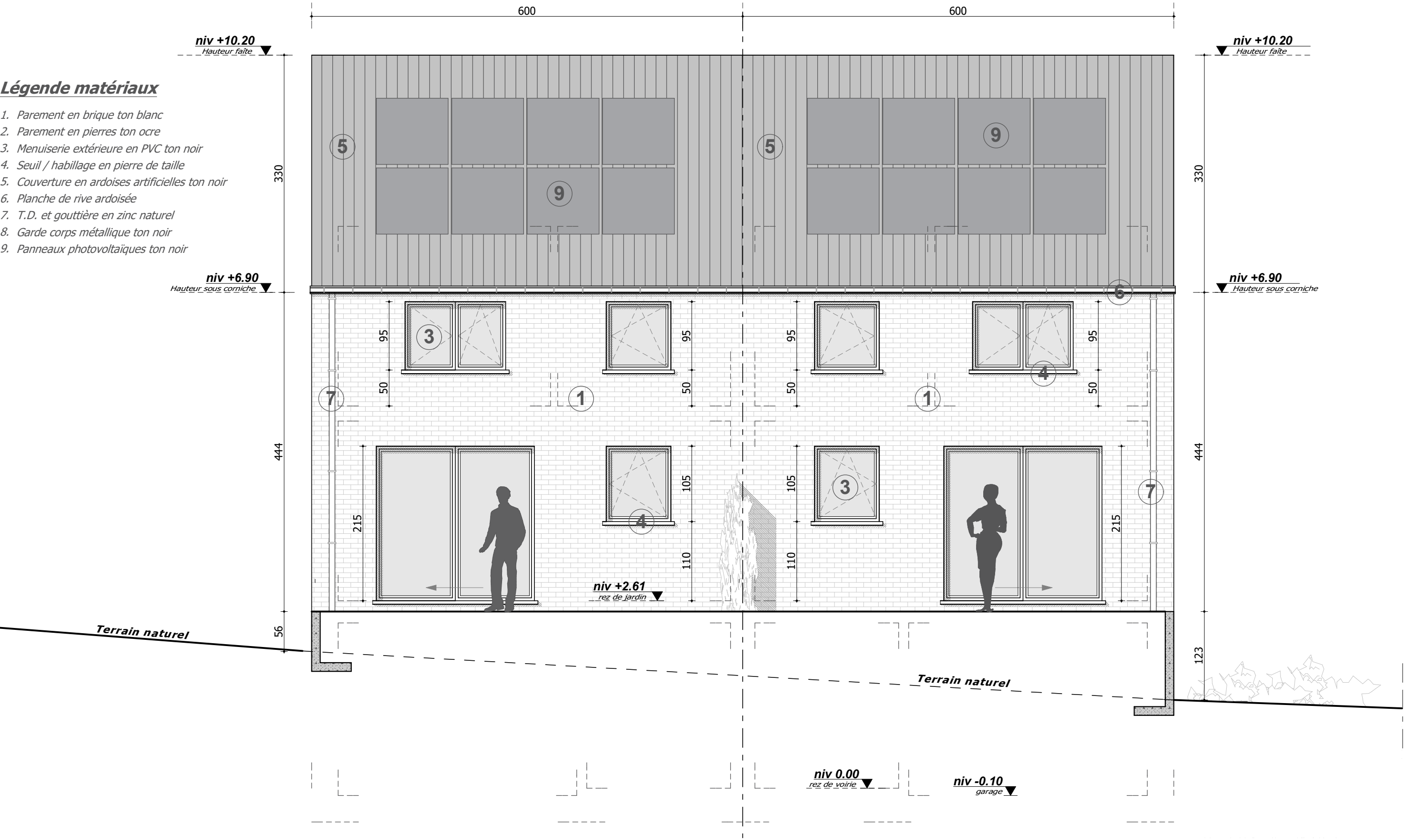


Profil droit

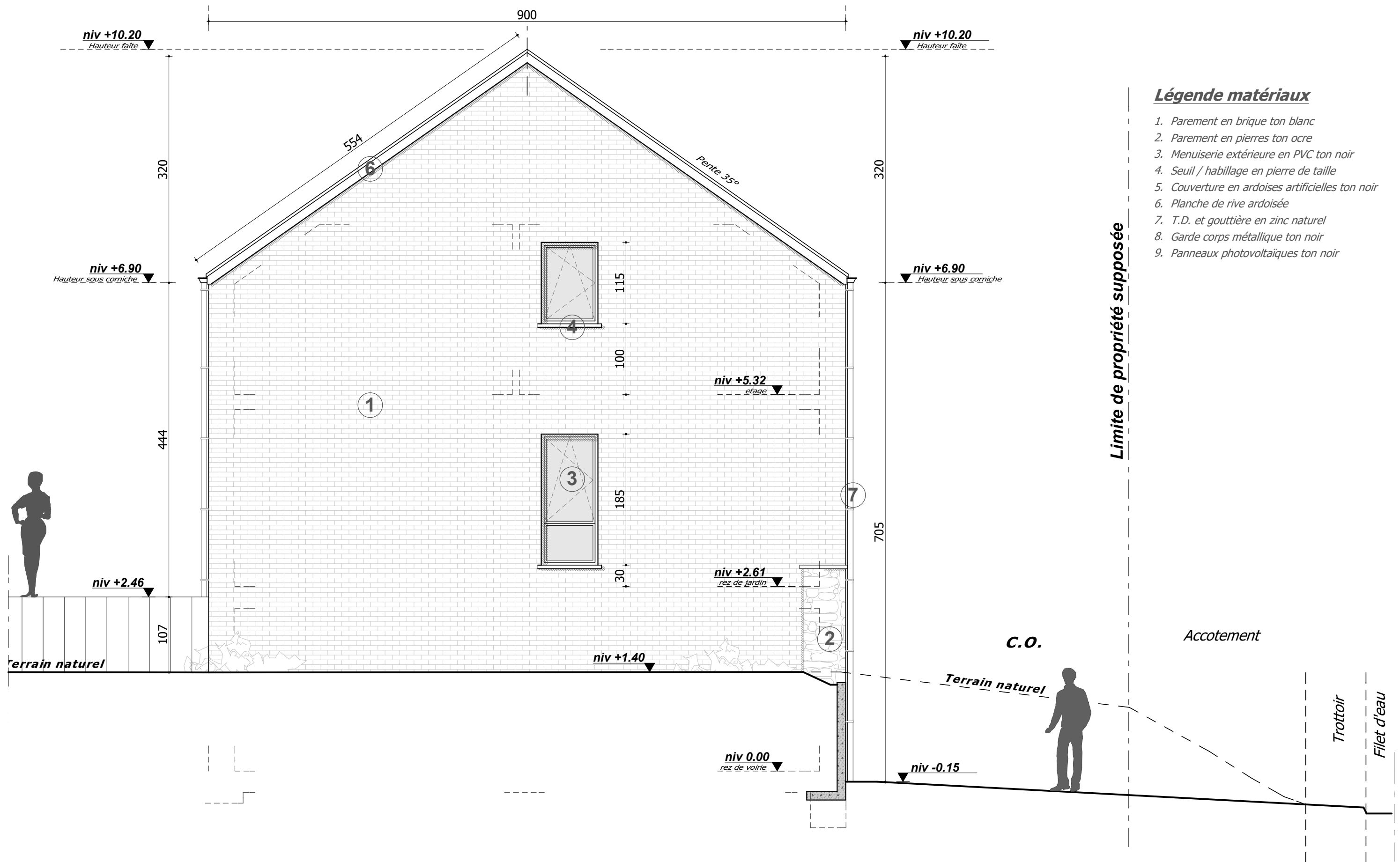


Légende matériaux

- 1. Parement en brique ton blanc
- 2. Parement en pierres ton ocre
- 3. Menuiserie extérieure en PVC ton noir
- 4. Seuil / habillage en pierre de taille
- 5. Couverture en ardoises artificielles ton noir
- 6. Planche de rive ardoisée
- 7. T.D. et gouttière en zinc naturel
- 8. Garde corps métallique ton noir
- 9. Panneaux photovoltaïques ton noir



Façade arrière



Façade latérale gauche

1. Parement en brique ton blanc
2. Parement en pierres ton ocre
3. Menuiserie extérieure en PVC ton noir
4. Seuil / habillage en pierre de taille
5. Couverture en ardoises artificielles ton noir
6. Planche de rive ardoisée
7. T.D. et gouttière en zinc naturel
8. Garde corps métallique ton noir

Limite de propriété supposée

Accotement

C.O.

Terrain naturel

niv -0.15

niv 0.00
rez de voirie

niv +2.61
rez de jardin

niv +5.32
etage _ _ _

niv +6.90
Hauteur sous corniche

niv +10.20
Hauteur faite

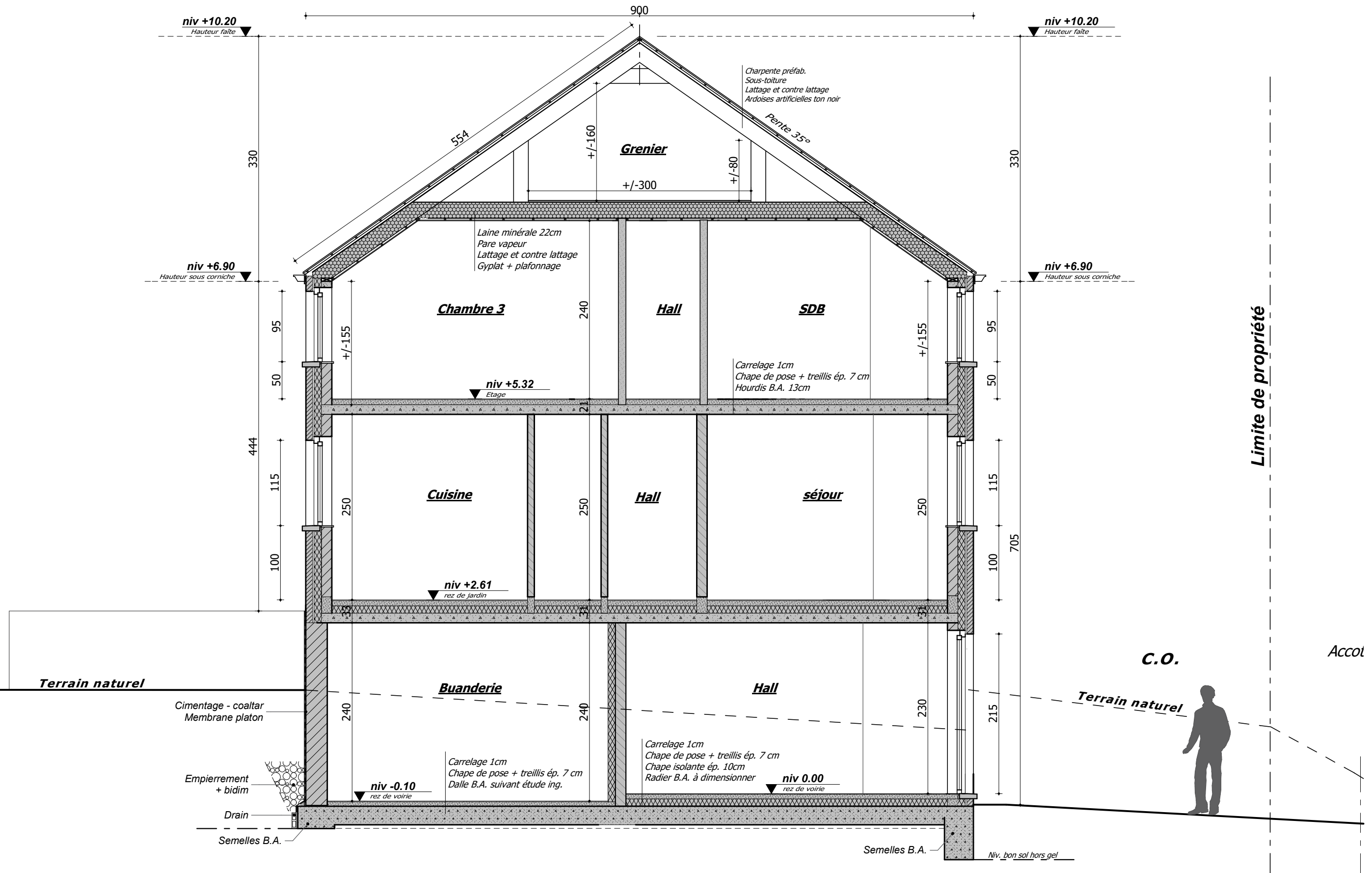
niv +2.46

Terrain naturel

Hauteur sous corniche

Hauteur faîte _ _ _

Façade latérale droite



Coupe AA'